

OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DES SERVICES (OCMACS) : PROGRAMME D' ACTIONS

Conseil Communautaire du 4 juillet 2019

D 2019	D	12
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	67 des dossiers 1 à 3 – 64 des dossiers 4 à 25	
Votants	76	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **27 juin 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Virazeil, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (jusqu'au dossier 3)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	\
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	\
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	\
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	\
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lacupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES (jusqu'au dossier 3) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 3)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Roger STEFFAN (suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	\
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Bernard CABANE - Michel PÉRAT - Carole VERHAEGHE - Jacques BILIRIT - Jean-François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Marie.Catherine BALLEREAU - Sophie BORDERIE - Jacqueline CORREGES - Jean.Luc DUBOURG - Philippe LABARDIN - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Jacques BRO - Isabelle CESA - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ - Charles CILLIERES (à partir du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier 4) - Régine POVEDA (à partir du dossier 4)

Pouvoirs de

Jean-François THOUHAZEAU à Jean-Claude DERC – Jacques BILIRIT à Josette PATISSOU - Isabelle CESA à André CORIOU – Marie-Catherine BALLEREAU à Jean-Pierre MARCHAND - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PASCAU - Jean-Luc DUBOURG à Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES à Marie-Françoise BOUGUES - François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Gilles LAGAÛZÈRE à Christine VOINOT - Régine POVEDA à Philippe RIGAL (à compter du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 4) - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

Dossier n°15 -
OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DES SERVICES (OCMACS) : PROGRAMME D' ACTIONS

Rapporteur : Thierry CONSTANS

Objet de la délibération

En janvier 2018, le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (Pays V3G) a répondu au nouvel appel à projet FISAC dans l'objectif de renouveler le dispositif OCMACS. Le dossier de candidature du Pays ayant été retenu, par décision du 31 décembre 2018, une enveloppe de 374 200€ (investissement + fonctionnement) a été attribuée par l'Etat pour sa mise en œuvre.

L'objet de la délibération est de valider le programme d'actions sur cette nouvelle opération.

Exposé des motifs

Présentation du dispositif OCMACS (rappel)

Le périmètre retenu par l'Etat est celui du Pays V3G dans son intégralité avec les orientations principales suivantes : la modernisation du tissu économique local (investissements techniques, mises aux normes, ...) et le maintien d'une offre artisanale et commerciale sur le territoire.

Pour ce faire, la deuxième tranche de l'OCMACS est axée sur :

- Un programme d'aides directes aux entreprises. Avec l'objectif d'accompagner les projets d'investissements des entreprises par un diagnostic de leur activité (bilan conseil) et un régime d'aides directes pour le financement de leur projet,
- Un programme d'actions collectives visant à renforcer la visibilité des commerçants et artisans des centres bourgs.

Présentation et mise en œuvre du volet « aides directes aux entreprises »,

L'étape préalable consiste en la réalisation d'une prestation de « bilans conseils » (diagnostic économique, financier, social, ...) visant à valider les investissements nécessaires à l'entreprise pour gagner en compétitivité.

Sur ce point, les collectivités membres du Pays ont mandaté VGA pour lancer le marché des bilans conseils et encaisser les différentes participations publiques et privées associées.

En parallèle, un travail a été mené avec les autres collectivités afin de définir collectivement un règlement d'intervention pour le volet aides directes aux entreprises (présenté en annexe 1).

Le taux d'intervention maximum proposé serait de 25% des dépenses éligibles (de 6 000€ HT à 75 000€ HT). Ce taux serait porté à 30% pour les entreprises installées sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) de la commune de Tonneins.

L'intervention serait également bonifiée pour les entreprises procédant à la création d'emplois (sous conditions) de 2 000€ pour un CDI ou CDD de plus de 12 mois à 3 000€ pour l'emploi d'un Demandeur d'Emploi Longue Durée (DELD) ou d'un apprenti.

Sur ce volet, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

	Coût prévisionnel	FISAC obtenu	Région (en attente)	V3G	Entreprises
Aides directes aux entreprises	3 850 220€	327 270€	327 270€	327 270€	2 868 410€
Bilans conseils	62 400€	18 720€	31 200€	0€	12 480€
Total volet aides directes	3 912 620€	345 990€	358 470€	327 270€	2 880 890€

La répartition par collectivité est estimée en fonction d'un nombre de dossiers à réaliser :

	Participation V3G	Dont VGA	Dont 3CLG	Dont CCPL	Dont CCPD
Aides directes aux entreprises	327 270€	167 832€	41 957€	83 915€	33 566€

Etant précisé que pour VGA ce budget est d'ores et déjà inscrit au budget 2019 ainsi que sur le PPI.

Présentation et mise en œuvre du volet « actions collectives »

Le programme d'actions collectives proposé par les collectivités du Pays et validé par l'Etat dans le cadre de l'Appel à Projet FISAC est le suivant :

- 1- Extension de la plateforme de market place « Ma Ville Mon Shopping »
- 2- Mise en place d'une action de coaching pour les Unions Commerciales (UC)
- 3- Accompagnement à la transition numérique
- 4- Signalétique commerciale

Sur ce volet, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

	Coût prévisionnel	FISAC obtenu	V3G	Tiers (entreprises /UC/autres)
Market place	44 000€	13 200€	30 800€	-€
Coaching UC	17 500€	5 250€	4 200€	8 050€
Transition numérique	20 000€	6 000€	10 000€	4 000€
Signalétique commerciale	37 600€	3 760€	33 840€	-€
Animation OCMACS	20 000€	0€	10 000€	10 000€
Total volet aides collectives	139 100€	28 210€	88 840€	22 050€

La répartition par collectivité est estimée en fonction d'un nombre de dossiers par territoire, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus :

	Participation V3G	Dont VGA	Dont 3CLG	Dont CCPL	Dont CCPD
Market Place	30 800€	19 250€	6 160€	3 080€	2 310€
Coaching UC	4 200€	1 800€	600€	1 200€	600€
Transition numérique	10 000€	6 250€	2 000€	1 000€	750€
Signalétique commerciale	33 840€	14 040€	1 080€	13 680€	5 040€
Animation OCMACS (VGA)	10 000€	5 200€	1 300€	2 600€	900€
Total	88 840€	46 540€	11 140€	21 560€	9 600€

Etant précisé que ce programme d'actions collectives est à prévoir sur les années 2020/2021.

Composition du comité de pilotage

Pour chacune des 4 communautés seront désignées : un(e) élu(e) délégué(e), un(e) élu(e) suppléant(e) et un(e) technicien(ne). Ces derniers participeront au COPIL avec : un ou plusieurs représentant(s) de la Région Nouvelle Aquitaine, un ou plusieurs représentant(s) de l'Etat, un représentant de la DIRECCTE, le prestataire désigné par le marché (bilans conseils).

La commission économie réunit le 22 mai dernier propose de désigner M. RESSIOT Didier (délégué) et M. CONSTANS Thierry (suppléant)

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le programme d'actions de la tranche 2 de l'OCMACS

Approuve le règlement d'intervention concernant le volet aides directes aux entreprises

Précise que les crédits nécessaires pour le volet aides directes sont inscrits sur le budget principal 2019 à l'article 20422

Précise que les élus désignés pour représenter VGA au sein du comité de pilotage sont Didier RESSIOT (délégué) et Thierry CONSTANS (suppléant)

Précise que les autres collectivités du Pays V3G mandatent VGA pour mettre en œuvre ce dispositif, lancer le marché des bilans conseils et encaisser les différentes participations publiques et privées associées

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	76
<i>Pour</i>	76
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Virazeil, le 4 juillet 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage

Le 8 juillet 2019